

## Compte rendu de l'assemblée générale de la SHMESP – 19/10/2013

Ce compte rendu est envoyé aux membres de la SHMESP et devra être voté par l'assemblée de printemps avant d'être mis sur le site de la société.

Absents excusés : Avignon Carole ; Bain Emmanuel ; Balard Michel ; Barbe Dominique ; de Barrau Caroline ; Barthélemy Dominique ; Bauduin Pierre ; Beauchamp Alexandra ; Bochacha Michel ; de Cevins Marie-Madeleine ; Crouzet-Pavan Élisabeth ; Cygler Florent ; Dehoux Esther ; Deluz Christiane ; Demouy Patrick ; Denjean Claude ; Drocourt Nicolas ; Grémois Emmanuel ; Heullant-Donat Isabelle ; Hubert Etienne ; Jansen Philippe ; Jean-Courret Ezechiel ; Josserand Philippe ; Juchs Jean-Philippe ; Kammerer Odile ; Lalou Élisabeth ; Le Blévec Daniel ; Le Roux Amandine ; Lemesle Bruno ; Lentsch Roberte ; Marchi Vannina ; Matz Jean-Michel ; Mazzolini-Guintard Christine ; Menjot Denis ; Métivier Sophie ; Michaud-Fréjaville Françoise ; Parent Sylvain ; Pepke Hannelore ; Pécout Thierry ; Riche Denyse ; Russo Daniel ; Santinelli Emmanuelle ; Sot Michel ; Toureille Valérie ; Tranchant Matthias ; Verger Jacques ; Vincent Catherine.

L'Assemblée générale commence à 11h15 en raison de la longueur de la réunion du comité, due à l'élection du bureau et à la discussion sur la refonte des statuts.

### **Vie de la société**

Le débat sur l'Open access ne pouvant se tenir en raison de l'impossibilité de se déplacer de la personne pressentie pour faire un exposé sur le sujet, et le comité s'étant saisi de la question de la refonte des statuts, celui-ci propose à l'assemblée générale de l'inclure dans l'ordre du jour.

Présentation du bureau élu par les membres du comité :

Présidente : Véronique Gazeau ; Vice-présidents : Geneviève Bühner-Thierry et Dominique Valérian ; Trésorier : Alexis Grémois ; Trésorier adjoint : Antoine Destemberg ; Secrétaire générale : Sylvie Joye ; Secrétaire général adjoint : Sylvain Parent ; Responsable des publications : Laurent Jégou ; Responsable adjoint des publications : Nicolas Drocourt ; Responsable de la communication numérique : Noëlle Deflou-Leca

Une minute de silence est respectée en l'honneur des défunts de la société :

- Jean-Pierre Barraqué, décédé le vendredi 7 juin 2013. Âgé de 59 ans, Jean-Pierre Barraqué était professeur en activité à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, en histoire médiévale. Il était reconnu, tant en France qu'en Espagne, pour ses travaux sur Saragosse au Bas Moyen Âge, et plus largement en histoire urbaine, sur l'idéologie du pouvoir, en particulier dans la couronne d'Aragon. Il a aussi travaillé sur la régulation des conflits, les discours politiques en péninsule Ibérique et dans les Pyrénées, en Béarn.

- Bernard Merdrignac, professeur à Rennes 2, décédé dans la nuit du 11 au 12 octobre 2013. Il a fait ses études à l'université de Rennes, exerça dans l'enseignement technique. Sa thèse soutenue sous la direction d'André Chédeville portait sur l'hagiographie bretonne. Il fut MCF à Rennes en 1991 puis professeur de 1996 à 2010. Il fut un historien du monde religieux et de la Bretagne dont il mit particulièrement en valeur l'hagiographie.

Sont associés à cette minute de silence les collègues décédés entre la dernière assemblée d'automne et l'assemblée générale de Prague : Gérard Sivéry, Jean-Christophe Cassard, Jacques Heers, Pierre Desportes, Françoise Pionnier, Jean-Pierre Leguay.

Vote de la réactualisation de la liste des membres du comité :

Aix-Marseille : Élisabeth Malamut ; Angers : Carole Avignon ; Avignon : Guido Castelnuovo ; Bordeaux 3 : Frédéric Boutouille ; Institut : Jacques Verger ; La Rochelle : Pierre Prétou ; Limoges : Anne Massoni ; Nantes : Christine Mazzoli-Guintard ; Paris Ouest Nanterre La Défense : Franck Collard ; Perpignan : Caroline de Barrau.

Réactualisation votée à l'unanimité

Vote concernant l'ensemble du comité : 5 voix contre.

Présentation des nouveaux collègues sociétaires de droit puis des membres associés et associés temporaires (liste à la suite de ce compte rendu).

Alexis Grélois présente le bilan financier de la société :

<b>Dépenses</b>	<b>23 572,65</b>	<b>Recettes</b>	<b>24 394,80</b>
Congrès	7057,50	Cotisations, annuaires, frais postaux	17 323,75
• dont banquet	4172,70		
• dont bourses	1288,00		
Site informatique	5500,00	Congrès de Tours	5525,00
Annuaire	3654,05	Congrès de Prague	770,00
Bureau	2586,28	Intérêts bancaires	776,05
Bourses IMC Leeds	2240,00		
Publications (Oxford)	1628,52		
MAIF	723,63		
Frais bancaires	182,67	<b>Excédent</b>	<b>822,15</b>

En 2012, les principaux postes de dépense ont été le congrès de Tours (dont l'organisation financière a été prise en charge pour l'essentiel par F.-O. Touati et P. Chareille, que le trésorier remercie pour leur efficacité et les nombreuses subventions qu'ils ont pu mobiliser), la réfection de la bibliographie présente sur le site de la société, et les frais d'impression de l'annuaire. La société a distribué les bourses versées sur son compte par l'International Medieval Congress de Leeds à la fin de 2011, en y ajoutant une contribution pour permettre à sept collègues au total de partir en 2011 et 2012. La publication des actes de congrès est appelée à devenir un poste de dépense important avec l'épuisement du crédit dont nous bénéficions aux Publications de la Sorbonne grâce aux subventions du colloque francilien. Du côté des recettes, il faut souligner le montant exceptionnel des cotisations (543 sociétaires et membres associés au total), dû notamment aux rappels.

Deux commissaires aux comptes sont désignés : Jean-Philippe Genet et Véronique Lamazou-Duplan.

Le budget prévisionnel pour 2013 fait aussi apparaître un équilibre, sauf si l'université d'Oxford demandait des arriérés pour le congrès de 2010, ce qui semble désormais peu probable. Même dans ce cas, les réserves du livret A (33.890,87 € au 31 décembre 2012) couvriraient sans difficulté ces dépenses. Dans ces conditions, il est proposé que le montant des cotisations ne soit pas modifié (25 euros pour les sociétaires et associés et 20 euros pour les associés temporaires), ce qui est voté à l'unanimité par l'assemblée générale.

Ces cotisations peuvent être payées :

– soit par **virement bancaire** :

Société des Historiens Médiévistes

Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France

Agence Paris-Pernéty

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145

BIC : CEPAFRPP751

-soit par virement postal vers le CCP 31 731 78 X La Source (ce mode de paiement est **à éviter absolument pour les virements internationaux** car La Banque Postale pratique des tarifs scandaleusement élevés pour ce type de transaction) ;

-soit par **chèque libellé à l'ordre de la S.H.M.E.S.P.**

Les chèques collectifs sont très appréciés (n'oubliez pas d'écrire au dos les noms des collègues concernés), étant donné que le traitement des chèques prend beaucoup de temps, même si l'élection d'Antoine Destemberg comme trésorier adjoint offre un renfort bienvenu.

Les chèques sont à adresser à :

Alexis Grélois

23, rue des Thermopyles

75014 PARIS

## Congrès

Isabelle Guyot-Bachy évoque le congrès prochain organisé par l'université de Lorraine (Nancy et Metz) : 22 mai à Nancy pour le départ. 1<sup>ère</sup> séance sur *Apprendre, produire, se conduire, le modèle au Moyen Âge*. Puis réception à la mairie de Nancy. Le vendredi le soir visite de Saint-Nicolas de Port puis banquet au château de Lunéville. Le samedi matin transfert à Metz et journée de travail au cloître des Récollets. L'excursion *intra muros* à Metz a lieu le dimanche.

Véronique Gazeau rappelle que le comité scientifique a validé le programme et qu'au début de l'année 2014 les sociétaires seront contactés pour s'inscrire à ce congrès.

Julien Théry présente le futur congrès de Montpellier en 2015. Le titre sera *Gouverner les âmes, gouverner les hommes*. Le conseil scientifique devrait se réunir avant la fin de 2014 pour déterminer l'argumentaire, dont Julien Théry présente une première mouture.

Michel Kaplan propose l'expression « Gouverner les esprits » plutôt que « Gouverner les âmes ». Une autre voix préfère « les cœurs ». Tous votent à l'unanimité pour le choix de Montpellier et du thème.

Véronique Gazeau présente les propositions de Pierre Monnet pour un congrès à Francfort en 2016. Deux thèmes sont proposés : *Parler au Moyen Âge* et *La possibilité d'une histoire globale au Moyen Âge*.

Valentina Toneatto se fait l'écho des collègues de l'université de Rennes pour un congrès qui pourrait avoir lieu en 2017. Deux thèmes sont proposés : *Royauté, autorité, souveraineté au Moyen Âge* ; *Révoltes, dissidences et contestations au Moyen Âge*.

La présidente demande si une proposition se fait jour pour 2018.

Thierry Kouamé présente les actes qu'il a publiés avec Cédric Giraud ainsi qu'avec François-Olivier Touati, Pascal Chareille et les instances tourangelles qui ont participé matériellement

et intellectuellement à la publication de cet ouvrage. L'ouvrage est distribué aux collègues qui ont souscrit.

### **Débat autour de la refonte des statuts**

Jean-Patrice Boudet prend la parole et rappelle la situation difficile connue par l'université française depuis 2009. Il appelle au calme mais rappelle l'existence de problèmes. Il évoque d'abord le traumatisme de 2008 au moment de « l'affaire Gouguenheim » sur laquelle il revient. Il trouve que la société aurait peut-être dû jouer un rôle régulateur, même si la situation était difficile car elle a échappé aux acteurs. De vieux clivages disparus ou assoupis ont alors ressurgi. Il revient ensuite sur l'affaire de l'agrégation en 2011. S'il n'est pas question d'épurer le comité, la présence de collègues qui ont été à l'origine de ce problème au comité pose peut-être un problème de légitimité. Pour tout cela, il lui semble qu'il faut moderniser les statuts. Il trouve que la parole est trop confisquée dans le bureau. Le problème de l'agrégation qui s'annonce risque encore de diviser les collègues, notamment avec le thème des mondes islamiques qui semble devoir être choisi.

La présidente répond que la SHMESP n'a pas lieu d'être un tribunal, et que lors de l'assemblée générale de l'automne 2011, le bureau ayant proposé une discussion libre, aucun des sociétaires présents n'a évoqué l'agrégation. Quant aux problèmes de communication, elle rappelle que le secrétariat de la SHMESP a envoyé le 21 septembre 2013 à tous les sociétaires un message visant à faire remonter des questions pour alimenter l'ordre du jour de l'AG. Un message est arrivé après la date limite fixée par le bureau ; son objet aurait dû être examiné parmi les questions diverses. Il n'y a eu que six réponses dont quatre portaient sur l'agrégation. Par ailleurs, les membres du comité appelés à se prononcer en avril 2013 sur la mise en œuvre des masters MEEF ont fourni quelques réponses, mais trop peu nombreuses pour renseigner le bureau.

La présidente ajoute que le message appelant à la réforme des statuts a circulé, dans un premier temps, sans être envoyé au bureau, démarche qui, compte tenu de l'appel lancé par le secrétariat de la SHMESP, n'a pas été comprise par les membres du bureau. Leur silence pendant cette affaire s'explique par ces interrogations. Certes tout le monde convient que les statuts sont contestables, mais ils doivent être discutés ouvertement. Le problème de la désignation des membres du comité peut être posé. Il faut réfléchir aussi à la nécessité ou non de l'existence d'un comité.

Pascal Montaubin trouve que le problème des fautes professionnelles ne devrait pas reposer sur la société mais sur les conseils de discipline des établissements ou du CNESER. Attribuer des fonctions de ce type à la société serait dangereux. Il ne faudrait pas mélanger les genres.

Jean-Patrice Boudet dit que le silence n'est pas bon et que ce qui a manqué, c'est une discussion au sein de la société.

Pascal Montaubin poursuit en faisant remarquer que notre type de société, surtout telle qu'elle a été conçue après 1968, permet d'arriver à un consensus, fatalement mou, qui ne peut plaire à tous par cet aspect. Il rappelle le risque pour la société des pratiques entre collègues, et, selon lui, la pratique de la pétition anonyme au départ a mal engagé le débat. Il ne voit pas dans la révision des statuts le salut attendu par certains.

Michel Kaplan revient sur le problème de la rédaction des adresses mails et des mails eux-mêmes. Plus sérieusement, une réforme en effet s'impose, et une amélioration sensible doit

pouvoir exister. L'adresse n'est pas liée à une personnalité juridique (la bibliothèque Halphen). Michel Kaplan se pose aussi le problème de la désignation des membres du comité, surtout les représentants des catégories (rangs B et A). La présidente en convient. Michel Kaplan poursuit en considérant que le vrai problème qui a été posé est celui de la désignation du comité : cela pose un problème car ce sont eux qui élisent le bureau, ce qui est mauvais au vu des suspicions qui se font jour. Une élection directe serait meilleure, mais en assemblée générale ce serait irréaliste. Les procurations doivent être acceptées mais limitées. Il faudrait des heures pour accomplir le vote et le dépouiller. La seule solution est celle du vote distant, qui supprime le problème des procurations : de la façon du CNU ? Il faudrait un dépouillement avec présence des représentants des candidats. Ne pourraient voter que les membres ayant cotisé, et cotisé à l'avance. Michel Kaplan rappelle que la société n'est pas le lieu pour les réprimandes concernant les problèmes tels que ceux de « l'affaire Gouguenheim » ou de l'agrégation de 2011.

Annliese Nef note que deux choses différentes sont discutées. Les objets de la société des médiévistes d'abord. En tout les cas, celle-ci est distincte de la question des statuts. Un vrai débat sur ce à quoi doit servir la société devrait être engagé. Ce qui se passe aujourd'hui pour l'agrégation, les masters recherche : là se posent les problèmes, de façon plus essentielle que la question des statuts.

Julien Théry dit que la lettre au comité ne doit pas être rabattue sur des questions de personnes et de réseaux. Ceux qui ont signé la lettre se sont proposés ouvertement. Les statuts sont très importants puisque le rôle de la SHMESP en découle finalement. Il se réjouit que 119 collègues aient signé et que d'autres aient réfléchi au texte sans le signer. Prendre position sur les questions telle « l'affaire Gouguenheim » est important, même s'il ne s'agissait pas de donner une sentence. Tout le monde a besoin de parler et de se sentir entendu. Et sur la question de l'élection des président et vice présidents il serait bon de parler et de procéder rapidement à un choix des modalités de changement des statuts.

Pour Mathieu Arnoux, la SHMESP est une société savante. Le président doit prendre contact avec nos tutelles pour des prises de décision sur des questions scientifiques. La société doit servir d'intermédiaire dans des décisions qui impactent notre vie scientifique, notamment les programmes des concours. Sinon que sommes-nous ? Il rappelle qu'il s'est senti mal traité par l'AG de 2012 à l'occasion de sa proposition à propos du master enseignement. Il a été le seul à voter contre la motion, mais des personnes l'ont contacté pour dire qu'elles étaient en accord avec lui, mais ne voulaient pas le dire en public, en assemblée. Nul ne devrait se sentir censeur sous prétexte qu'il faille prendre une position commune.

La présidente rappelle que nul ne voulait le stigmatiser dans le vote de la motion. La société, plutôt qu'une société savante, est une société professionnelle.

François-Olivier Touati dit qu'on ne va pas passer la journée à discuter des statuts. Il trouve que les propositions de Michel Kaplan sont déjà un bon début mais qu'il faut aussi entendre la demande de tout le territoire, et faire participer tous les collègues de la province. Comment procéder à la réforme des statuts ?

Thierry Kouamé propose de resserrer le propos. Une demande précise a été envoyée par les rédacteurs de la lettre. Le principe de l'élection du président et des vice-présidents par suffrage direct pourrait être voté aujourd'hui et ensuite l'adaptation des statuts à ce changement

Jean-Philippe Genet considère que la SHMESP n'est pas une société savante, même si elle organise des colloques scientifiques. C'est une société professionnelle, ce qui préserve la liberté scientifique de chacun.

Marielle Lamy s'interroge sur les modalités d'une élection directe du bureau, en assemblée générale ou par correspondance.

Julien Théry demande si on ne pourrait pas faire une liste de discussion. Et il demande qu'on se décide de suite sur des principes. Il pose le problème de la différence du coût entre les habitants de Paris ou de province pour venir à l'AG et pour se sentir impliqué dans les débats.

Geneviève Bühler-Thierry rappelle que le bureau a toujours cherché à être représentatif du territoire.

Laurent Morelle évoque la question des statuts de l'EPHE également en débat. Il pense qu'il faut dégager aujourd'hui une procédure pour travailler sur la rénovation des statuts. Il craint les effets pervers des discussions sur forum. Il faut rester cohérent dans la réforme pour éviter des effets pervers induits.

Éric Limousin défend le comité, auquel il a été élu par ses deux autres collègues, dont il lui semble qu'il tente de remonter l'avis. Si cela ne se passe pas ainsi ailleurs, il pense que c'est à cause d'un relâchement, d'un désintérêt. Si les collègues craignent pour leur carrière en intervenant en assemblée, c'est bien dommage et n'est sans doute pas justifié. Le vote par correspondance lui semble être la bonne solution.

Emmanuelle Tixier trouve que la situation des universités et des concours est si terrible qu'on ne devrait pas accorder trop de temps aux affrontements concernant les statuts et qu'il faudrait accorder des priorités aux choses moins dérisoires (les concours, le problème de la dissociation entre secondaire et supérieur, et de la place de l'histoire).

La présidente propose de se décider pour la formation d'une commission.

François-Olivier Touati rappelle les propositions qu'il avait faites par mail et pour une commission la plus ouverte possible, qui interroge les anciens responsables de la société.

Geneviève Bühler-Thierry évoque une concertation établissement par établissement : mais il faudrait un responsable par établissement. Ou il faudrait un appel mail à tous. Pour la constitution de la commission : faisons un appel à candidature et une commission ouverte à tous ceux qui le souhaitent. La commission élit un président et choisit un lieu de réunion. Le problème du calendrier se pose. Le point principal de l'assemblée générale de l'an prochain pourrait être la réforme des statuts, proposée alors par la commission.

Dominique Valérian souhaite que des conclusions d'étapes soient proposées à toute la société, régulièrement, pour qu'elles puissent faire l'objet de discussions ouvertes avant l'assemblée générale de 2014

Véronique Gazeau suggère la mise en place d'un calendrier. L'appel à candidature pourrait être lancé rapidement pour demander qui désire faire partie de la commission.

Alexis Charansonnet propose qu'il y ait une limite du nombre de personnes d'une même institution dans la commission. Un par établissement semble une limite, propose Michèle Gaillard. Emmanuelle Tixier propose au contraire que tous ceux qui le souhaitent s'y rendent. Martin Gravel propose un tirage au sort s'il y a trop de membres. Dominique Valérian craint que certaines catégories ne soient pas représentées : il évoque les post doctorants ou les associés temporaires.

Le quitus est voté aux comptes.

L'assemblée générale reprend à 14h45.

La proposition est faite que le secrétariat envoie un appel à candidatures en vue de la formation d'un groupe de travail destiné à proposer la nouvelle rédaction des statuts de la SHMESP, avec réponse avant le 30 novembre, et l'envoi le 15 novembre d'une première liste des candidats. La proposition est mise au vote :

Une abstention, le reste pour.

Le groupe de travail devra envoyer à tous les sociétaires, par le carnet d'adresse de la SHMESP, plusieurs rapports d'étapes.

Se pose le problème du financement des trajets pour la réunion de cette commission : Alexis Grémois répond que des billets de train en seconde classe (si possible Prem's) peuvent être remboursés pour une ou deux réunions.

### **L'agrégation**

Jean-Louis Gaulin et Frédérique Lachaud, démissionnaires du jury de l'agrégation externe ont informé le bureau par un mail du 17 octobre qu'ils ne viendraient pas, le ministère n'ayant pas répondu à leurs messages (en annexe le message des deux démissionnaires).

Gabriel Martinez-Gros, membre non démissionnaire du jury, rappelle les étapes de la crise, qui a éclaté peu de temps après la tenue du jury de l'an passé après que Michel Cassan (président sortant) a annoncé que le ministère souhaitait nommer un inspecteur général de l'Éducation nationale (IGEN) alors qu'une présidente avait été pressentie par le jury. Le jury a alors pensé que cette nomination était l'amorce d'une réforme profonde de l'agrégation, sur le modèle du CAPES (de plus en plus de savoir-faire pédagogique et de moins en moins de disciplinaire). Une lettre a été envoyée au ministère par le jury. Puis à l'extrême fin du mois d'août 2013, un inspecteur général, ancien vice-président du jury, a été nommé. Alors 14 membres sur 18 ont démissionné. Gabriel Martinez Gros n'a pas démissionné. D'après M. Philippe Santana, adjoint à la directrice des RH pour les questions transversales, le CAPES d'histoire géographique est le seul (ou l'un des deux seuls ?) à avoir conservé un programme. Cette exception va encore se renforcer du fait d'un retour d'un historien à la tête du CAPES, et si les géographes en sont d'accord, les questions de capes et de l'agrégation devraient être réalignées. La crise détermine cependant le choix des questions mises au concours. Tous les membres du jury d'oral de certaines questions ont démissionné et les questions risquent d'être écartées, en tout cas du choix du jury du capes si un réalignement devait se faire. Le président du jury a indiqué qu'il était difficile de trouver des candidats pour remplir le jury et que les noms des nouveaux membres seraient rendus publics plus tard, pour éviter les pressions. Il y aura moins d'universitaires, surtout dans le jury d'écrit cette année. Dans le jury d'oral, qui devrait tout de même pour la plupart être composé d'universitaires, il y aura plus de MCF qu'auparavant. Le président du jury est favorable à ce que ce soient des universitaires surtout qui forment le jury de l'oral.

La présidente rappelle la position de la SHMESP. Les sociétés ont soutenu la position du président du jury M. Cassan qui était d'avoir un universitaire à la présidence du jury. L'été a passé sans que les membres du jury aient répondu à la présidente sur leurs intentions. La nomination de M. Poncelet, IGEN, a été connue par une invitation lancée aux présidents des quatre associations d'historiens de l'université à le rencontrer. Quelques jours plus tard, une lettre de Jean-Louis Gaulin a transmis la nouvelle de la démission d'une partie des collègues. Gabriel Martinez-Gros note que pour l'instant deux non démissionnaires sont en place : lui-même et Bertrand Schnerb ; trois ont démissionné et Thierry Dutour n'était de toute façon en remplacement que pour un an. L'histoire médiévale est donc la section la moins démissionnaire.

Pascal Montaubin pose la question de savoir si des membres démissionnaires ont demandé que la société affiche son soutien. La présidente répond que Jean-Louis Gaulin a demandé à mettre sur le site les lettres des démissionnaires ce qui a été fait. Une pétition en faveur des démissionnaires a été envoyée à l'adresse de la SHMESP, qui ne l'a pas relayée pour ne pas favoriser une attitude plus que l'autre.

Michel Kaplan s'interroge pour savoir si les demandes faites au comité font remonter beaucoup de réponses et auraient pu décider d'une action. La présidente répond que l'absence de remontée du comité a laissé le bureau seul pour décider.

Régine Le Jan se demande si le bureau pouvait agir autrement puisque les membres de la société ne sont pas tous d'accord. Certains se posent la question du fonctionnement de l'ancien jury, qui a connu deux problèmes graves dans la définition des sujets. Elle rappelle aussi que quand elle a passé l'agrégation, c'étaient des IGEN qui étaient présidents du jury.

Claude Gauvard prend la parole pour expliquer que le président du jury de l'agrégation est un homme d'honneur qui doit régler les problèmes matériels, et veiller à l'égalité des chances pendant toute la tenue du concours, notamment sur la notation. Claude Gauvard considère que les IGEN sont des gens très capables mais qui ont des positions qui peuvent être dangereuses pour l'évolution du concours (Dominique Borne souhaitait que le CAPES se déroule sans programme, et avec une histoire médiévale diluée). L'équité doit être protégée : ne pas demander de quelle université viennent les étudiants, ni les notes d'écrit, et avec des questions tirées au sort. Le travail du président du jury est essentiel, notamment dans la relecture des sujets pour éviter les erreurs qui ont pu avoir lieu. Claude Gauvard a écrit une lettre au ministère début juillet après l'appel de M. Cassan, mais elle n'a pas signé la pétition et n'aurait pas démissionné d'un jury, notamment, par exemple, à la suite de la situation qu'elle dit avoir connue au CAPES en 1981. Il faut être présent pour pouvoir veiller à l'équité. Les nouveaux professeurs de classes préparatoires sont choisis notamment sur la validité de la thèse et sont parfaitement compétents pour faire partie du jury d'oral. Cela ne pose pas de problème mais il ne faut pas que le jury ne soit composé que de professeurs de classes préparatoires, ce qui est ce vers ce quoi semble tendre le jury futur, surtout dans les autres périodes que la médiévale.

Véronique Gazeau complète en soulevant le problème du CAPES où peu de collègues acceptent de se rendre pour l'oral.

Alexis Charansonnet se souvient qu'au moment de l'erreur de 2011, toute la chaîne a accepté le fait, jusqu'au ministère. Surtout le problème est la nature de l'agrégation : elle constitue un caractère discriminant pour le recrutement de Maîtres de conférences. Il considère que deux



concours du secondaire ne sont pas tenables et qu'il faudrait séparer les deux. Est-ce qu'être au jury d'agrégation c'est la défendre ? Alexis Charansonnet n'en est pas sûr. Et il ajoute que la masterisation va vers la destruction des statuts. Certes l'agrégation est un deuxième concours du secondaire, mais si on l'élimine, cela fera sauter la plus haute grille salariale du secondaire. Et il note que la politique du gouvernement actuel est la même que celle du précédent, et s'étonne qu'il n'y ait plus d'opposition ouverte face à cette politique.

Annliese Nef revient sur le contexte de la nomination de M. Poncelet à la présidence du jury de l'agrégation : on peut bien craindre un changement qui touchera l'agrégation, et aussi le CAPES. Et il est difficile de défendre un concours, l'agrégation, qui ne satisfait pas A. Nef : ne faut-il pas en parler, même si nous ne sommes pas tous d'accord.

Georges Sidéris rappelle qu'il a depuis longtemps alerté la Société sur les réformes des concours dont il a vu les effets depuis l'IUFM de Paris où il enseigne. Il revient sur le changement de nature de l'épreuve sur dossier au CAPES : le programme avait été réduit et en réalité il n'y avait plus que de la contemporaine et un tout petit peu de moderne. Il rappelle également le petit nombre de médiévistes dans les ÉSPE : il n'y en a pas partout alors que les contemporanéistes sont présents partout. Il n'y a pas eu de réaction de la part des médiévistes face à ces évolutions, et cela a sans doute joué dans le fait que la médiévale ait été réduite à une demie question, ce qui a amené un changement dans la nature du rapport du CAPES et de l'agrégation. Jamais on n'a fait remonter au CNU les contraintes particulières des enseignants en ÉSPE.

Gabriel Martinez-Gros reprend la parole pour dire que les 2/3 des agrégés finissent dans le supérieur, classes préparatoires comprises. M. Santana, du service des ressources humaines au Ministère de l'Éducation nationale, a entériné le changement entre CAPES et agrégation : les certifiés pour enseigner du niveau bac-7 à bac-4 ; les agrégés pour les niveaux bac-3 à bac+3. Le baccalauréat ne joue plus de rôle réel de barrière et le lycée et le premier cycle d'université sont conçus comme une continuité. Et le combat des médiévistes pour garder un lien entre CAPES et agrégation fragilise la position des historiens, même si cette position doit être tenue le plus longtemps possible.

La présidente et Franck Collard (au nom de l'APHG) indiquent que le président de l'agrégation disait vouloir le plus possible lier les questions du CAPES et de l'agrégation.

Christine Barralis précise que l'an dernier au CNESER, en présence du ministre de l'Éducation nationale et des représentants des DRH des ministères, il a été dit que la réforme de l'agrégation serait faite l'année suivante. Il faut donc s'attendre à ce qu'une réforme arrive et discuter d'une position dès maintenant.

Emmanuelle Tixier rappelle que bien des CAPES d'autres matières n'avaient pas de programme depuis longtemps. Mais il ne faut pas se désintéresser du CAPES et du niveau d'études auquel sont recrutés les collègues pour enseigner dans le secondaire.

Elisabeth Malamut intervient sur le problème des ÉSPE : les universitaires ne seront pas représentés dans les conseils des ESPE car on n'y donne pas assez d'heures pour y siéger. Elle ajoute que maintenant il n'est plus possible de passer le concours réellement avec un master recherche, il faut refaire un master MEEF ensuite. Qui va continuer à faire un master recherche dans ces conditions ?

M. Kaplan note que les statistiques sur le destin des agrégés évoquent leur fin de carrière : ils passent souvent plusieurs années dans le secondaire. En ce qui concerne la présidence du jury, il rappelle l'ancienne pratique de l'alternance entre universitaire et IGEN. Ce problème semble donc tout à fait secondaire. Ce qui est important, c'est la composition du jury. Le 16 octobre, le président du jury a donné des sujets pour les nouvelles questions, et il faudra bien un jury pour faire passer le concours. Et si les universitaires refusent, il demandera à ceux qui sont sous son autorité, les professeurs de classes préparatoires, malgré son intention affichée de prendre un maximum d'universitaires.

Julien Théry dit que la solution serait que M. Poncelet démissionne.

Mais M. Kaplan craint que ce ne soit pire que mieux. Et il pense qu'un bon étudiant de recherche peut réussir assez facilement les épreuves du CAPES.

Éric Limousin rappelle que les sujets factices (donnés comme exemples de ce qui est attendu) seraient quand même difficiles à faire pour des masters recherche qui n'ont pas travaillé le programme. Au jury de CAPES, le président est depuis longtemps un IGEN et les universitaires ne se sont pas précipités pour entrer dans le jury d'oral. Le problème des enseignants de classes préparatoires est qu'ils voient passer des étudiants qui ne sont pas ceux qu'ils ont en face d'eux en cours. Il revient sur la multiplicité des statuts (agrégés, certifiés, contractuels) : c'est très pratique pour les DRH, afin qu'il n'y ait plus d'unité entre les collègues face à eux. Il souligne que les universitaires n'ont aucun poids dans les ÉSPE et notamment leurs conseils et qu'il n'y a, par ailleurs, qu'un ESPE par académie.

Mathieu Arnoux rappelle que l'agrégation interne a son importance et qu'elle offre plus de places que l'agrégation externe (105/80).

Enrique León, professeur de classe préparatoire, a été au jury de l'agrégation externe et en a été secrétaire. Il pense qu'il y a, à l'origine de la démission du jury, des questions d'ego, car dans les autres matières, des IGEN sont présidents. Auparavant, les IGEN vice-présidents étaient fortement associés au choix, notamment du futur président. Cette fois, ce n'a pas été le cas, et c'est un problème relationnel qui a joué et l'IGEN a sauté sur l'occasion. Les collègues ont peut-être sur-réagi. Ce qui est inadmissible c'est que le ministère n'ait jamais répondu aux courriers du jury. Ce serait l'occasion d'obtenir en fait des choses car le président actuel est en difficulté. Et il aurait peut-être fallu réagir davantage à l'épreuve « éthique et responsable ». Cette fois le président évoque la possibilité de supprimer cette épreuve. Et sa proposition de réaligner le CAPES et l'agrégation. Si on demande un écrit qui donnerait l'assurance qu'il y aurait une alternance des périodes à la présidence, cela assurerait régulièrement la présidence à des universitaires. Et il ajoute qu'en obtenant cela on sortirait par le haut de la situation actuelle.

Véronique Gazeau rejoint Enrique León sur les problèmes d'ego. Elle a suggéré de proposer une médiation (une idée lancée d'abord par Lucien Bély, président de l'AHMUF), mais les deux autres présidents des sociétés d'historiens ne le souhaitent pas, considérant qu'aucune réaction n'est venue de leur base après l'envoi du compte rendu de la réunion du 28 septembre organisée par le nouveau président du jury en présence du jury, de MM. Santana et Lasserre (sous-directeur au recrutement à la DRH) et des représentants des quatre associations.

Franck Collard est d'accord sur le fait que personne ne doit perdre la face. Mais un sentiment de dépossession a accompagné cette affaire au bout de toute une série d'événements. Les collègues se sont sentis trahis. Leur réaction a été brutale. L'APHG de son côté avait pensé à

un communiqué mais n'en a rien fait à la suite de la rencontre avec M. Poncelet. Un autre problème est que l'IGEN a affirmé que le ministère considère qu'il faut que ce soit le « recruteur » qui soit à la présidence, et M. Poncelet semblait plutôt vouloir mettre de la fluidité dans cette situation. En ce qui concerne le CAPES, la nature d'une des deux épreuves fait qu'elle échappe en partie aux universitaires, mais a déjà suscité une glose et une sur-glose du président du jury (Vincent Duclert) qui montre les problèmes posés par cette épreuve. Les problèmes sont particulièrement vifs dans les endroits où il y a plus d'une université par ESPE. Celle de l'académie de Versailles n'a été accréditée que pour un an car la maquette est jugée trop disciplinaire. Dans certaines universités, la partie recherche n'est pas obligatoire pour les étudiants. Et ce d'autant qu'il y a une compétition de fait entre les préparations dans ces conditions. Il faudrait une réflexion de la société sur ce qui est nécessaire pour les universitaires dans les concours. Il lui semblait qu'il serait mieux d'investir les jurys et en particulier celui de l'agrégation. Franck Collard termine en rappelant que l'idéal du directeur de la vie scolaire est de dissocier la préparation des enseignants et l'université.

Alexis Grélois dit que la réforme de l'agrégation, comme celle du Capes, peut se faire aussi bien par une transformation des épreuves et du jury que par une modification des conditions de préparation. Or les ESPE doivent prendre en charge ces préparations. Comme la préparation à l'agrégation d'histoire est gourmande en heures, elle risque fort d'être réduite à cette occasion, ce qui changerait la nature du concours. Les ESPE ont aussi vocation à préparer aussi les enseignants du supérieur, et pourraient donc intervenir dans les écoles doctorales et dans les comités de titularisation des enseignants-chercheurs.

Georges Sidéris indique que les collègues devraient pouvoir faire les cours sur les thématiques proposées comme sur l'égalité hommes/femmes, sur les stéréotypes racistes... (certes en le faisant sur toutes les périodes, mais en y intégrant de la médiévale).

Nicolas Weill-Parot craint la mise en place pour tous les niveaux de préparation des enseignants d'établissements sur le modèle des anciennes écoles normales.

Annliese Nef pose le problème de la réforme des masters : notamment il y a une menace sur l'existence des masters recherche. Il faudrait prévoir les choses en avance, avant que tout cela n'arrive.

Il faudrait mettre en place des petits groupes de travail. Franck Collard évoque la commission universitaire de l'APHG qui se réunit le 30 novembre prochain. Alexis Grélois, Annliese Nef se proposent de s'occuper de ces questions avec Franck Collard. Georges Sidéris fait partie déjà de la commission de l'APHG.

Un communiqué sur ces questions est rédigé par Franck Collard :

« La SHMESP, réunie en Sorbonne le 19 octobre 2013, tient à redire son attachement aux concours nationaux de recrutement des enseignants du secondaire, CAPES d'histoire-géographie et agrégation. Elle réaffirme son souci qu'ils aient un contenu disciplinaire de haut niveau qu'il incombe aux enseignants-chercheurs d'assurer, par la part primordiale prise à la détermination des questions aux programmes, à leur préparation, ainsi que par une présence massive dans les jurys. Inquiète devant le processus qui tend, depuis plusieurs années, à déposséder les enseignants-chercheurs de leur mission de formation des maîtres et de validation des concours, la SHMESP regrette notamment la manière dont a été désigné le président du jury d'agrégation. Elle entend œuvrer, avec les autres associations d'historiens, à

une réflexion sereine et constructive sur l'avenir des concours et du rôle de l'université dans leur évolution. »

La motion est votée à l'unanimité.

### **Bilan du CNU 21<sup>e</sup> section**

Pascal Montaubin

354 candidats sur Antares pour toute la section

293 MCF ont déposé un dossier (261 en 2012)

46 dossiers non envoyés

134 qualifiés

62 non qualifiés

13 hors section

23 dossiers irrecevables, 15 non examinés : un nombre substantiel où manquaient des pièces exigées par le décret ou réclamées par la section (information pourtant facilement accessible sur le site <http://www.cpcnu.fr/web/section-21/qualification> ). Il faut bien dire aux docteurs de respecter la composition des dossiers.

Pour les HDR, 45 demandes (46 l'an dernier) pour toute la 21<sup>e</sup> section

4 dossiers non envoyés

17 qualifiés

8 non qualifiés

13 irrecevables et 3 non examinés : pour les mêmes problèmes de constitution des dossiers.

La session d'appel (quand deux années de suite on n'est pas qualifié, on peut faire appel à la commission de groupe : 1 dossier cette année en 21<sup>e</sup> mais ce candidat a été qualifié en 22<sup>e</sup>).

CRCT : P. Montaubin dit que les spécificités des conditions de travail des candidats (ÉSPE entre autres) sont bien prises en compte, mais le CNU doit gérer la pénurie :

35 candidats au printemps 2013 (26 MCF et 9 PR) : réclamant 50 semestres pour 4 distribués... (pour toute la 21<sup>e</sup> section, 1 semestre de moins qu'en 2012)

Cette année : 3 semestres pour les MCF et 1 pour les PR.

Ce qui est jugé avant tout c'est la qualité du projet de recherche (et Patrick Gilli ajoute que les services rendus à la communauté sont pris aussi en compte, et de même pour les promotions).

#### Promotions :

MCF hors classe : 23 candidats pour 12 promotions possibles : la 21<sup>e</sup> section invite particulièrement les MCF aux 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons à se présenter ; c'est assez ouvert et les universités doivent aussi distribuer des postes à la hors classe après le tri opéré par le CNU. On est en droit de concourir à partir du 7<sup>e</sup> échelon.

PR : pression très forte pour passer de 2<sup>e</sup> classe à 1<sup>ère</sup> classe.

50 candidats pour 9 postes

Passage à la classe exceptionnelle 1 : 24 pour 5 promotions

Passage à la classe exceptionnelle 2, échelon ultime : 6 candidats pour une promotion.

Les débats au CNU ont touché les menaces sur l'existence de la qualification (pétition de la CPCNU en juillet 2013 après le vote de l'amendement au Sénat finalement retiré en

Commission mixte paritaire). Un délai de réflexion de deux ans a été fixé pour trancher la question.

#### Informations :

Depuis un mois, le projet de décret des enseignants-chercheurs cause des inquiétudes (modulation des services...). Des réunions au cabinet du ministre sont tenues.

Le site de la CP-CNU ([www.cpcnu.fr](http://www.cpcnu.fr)) fournit des informations et comptes rendus. Les bureaux des sections CNU et les directeurs des sections du CoNRS se sont réunis le 17 octobre 2013 et ont pris une position face à l'HCERS (ex AERES).

La CP-CNU demande aussi la mise en place d'un suivi de carrière où les personnes pourraient demander une expertise de leur dossier individuel à leur section en cas de difficultés (un des buts est de faire disparaître l'évaluation individuelle qui est toujours dans les textes mais fait l'objet d'un moratoire).

L'examen des candidatures à la PES (Prime d'excellence scientifique) était jusque là effectué par des commissions *ad hoc* mises en place par le ministère ou par les établissements. Le ministère ne mettra plus en place de commission après le 31 décembre. La CP-CNU a demandé à prendre en main les dossiers PES (qui serait renommée PEDR), et un débat interne est en cours sur les modalités d'application. Le CNU n'en aurait pas le monopole et les établissements pourront toujours organiser leurs propres commissions d'experts.

La CP-CNU n'est pas mieux écoutée que la SHMESP par le ministère. Le pouvoir politique ne tient guère compte de la communauté universitaire en général.

Le problème est aussi que les établissements veulent avoir leur politique et ne veulent pas qu'on agisse sur leur masse salariale en faisant des choix au niveau national (ou alors il faut une cagnotte qui vient avec, ce que le ministère n'est pas enclin à concéder).

Georges Sidéris souhaite que la SHMESP demande qu'on ait une meilleure visibilité du système pour avoir des statistiques. Éric Limousin propose que le comité s'en charge et fasse remonter le nombre de CRCT dans chaque université.

#### **Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)**

Dominique Valérian

La section 32 du CoNRS constitue le jury d'admissibilité du concours de recrutement des chercheurs CNRS, et le jury d'admission a entériné ses décisions. Sur les 6 postes de Directeurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe (DR2), 20 candidats se sont présentés, dont 13 extérieurs au CNRS. Les 6 postes ont tous été attribués à des candidats déjà chargés de recherches (CR), dont un médiéviste. Pour le concours de Chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe (CR1), 3 postes étaient mis au concours. 63 candidats se sont présentés (dont 17 seulement en CR1), 37 ont été auditionnés et un médiéviste a été élu. Pour le concours de Chargé de recherches de 2<sup>e</sup> classe (CR2), 5 postes étaient mis au concours et la direction de l'INSHS avait indiqué 4 coloriations (« Méditerranée pré-romaine (Proche-Orient ; Afrique) », « histoire et archéologie du monde romain », « histoire du genre dans les mondes anciens ou médiévaux », « histoire culturelle des mondes médiévaux non occidentaux »). Sur les 184 candidats, 97 ont été auditionnés et 2 médiévistes ont été élus. 60% des chercheurs ont été affectés dans des unités en Île-de-France.

Les postes mis au concours en 2014 ne sont pas encore connus. La direction de l'INSHS a annoncé une stabilité dans les recrutements de CR, et aucun coloriage ou fléchage ne devrait être imposé cette année, en attendant les résultats du rapport de conjoncture qui sera remis par la section 32 à l'automne 2014.

Pour la campagne de délégation la direction de l'INSHS a imposé à la section 32 un calendrier intenable pour l'examen des dossiers (parvenus 10 jours avant la date de remise des rapports et sans possibilité de réunir la section). N'ayant pas obtenu le délai supplémentaire demandé, la section 32 a décidé de ne pas examiner les dossiers. Patrice Bourdelais s'est engagé à mettre en place pour 2014 un calendrier qui permettra cet examen des dossiers par le CoNRS. Il a rappelé que la direction n'accorde plus de seconde année de délégation, et que les programmes proposés ne peuvent plus s'appuyer sur la seule préparation de l'HDR et doivent s'inscrire dans les programmes de recherche de l'équipe demandée. P. Montaubin rappelle que la mobilité en délégation est assez faible, et donc que c'est plus difficile en ne venant pas d'une UMR. P. Bourdelais a cependant affirmé qu'il avait favorisé les candidats de petites et moyennes universités. 45 demandes ont été déposées en section 32, et 18 délégations accordées, dont 6 à des PR et 8 à des médiévistes. Cette année a été en outre mise en place la possibilité d'accorder des délégations de quelques mois dans des laboratoires à des personnels de l'archéologie préventive, ce qui sera renouvelé en 2014.

Les priorités scientifiques affichées par P. Bourdelais portent sur ce qui, selon lui, ne se fait pas ou peu à l'université, à savoir les aires culturelles, mais aussi les études classiques et l'archéologie, avec une insistance sur le numérique, la modélisation et l'internationalisation. Il compte par ailleurs renforcer la politique de site de l'INSHS en appuyant des thématiques de recherche bien identifiables régionalement et visibles internationalement, et par une association avec les autres structures de recherche au niveau régional, notamment les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette politique de site serait compensée par un effort du CNRS en faveur des réseaux de chercheurs (GIS et GDR). Cela doit nous conduire à la vigilance si nous souhaitons maintenir un maillage serré d'équipes de recherche en histoire et archéologie médiévales sur l'ensemble du territoire. La perte de la tutelle CNRS par le centre de médiévistique Jean-Schneider (Nancy) est notamment le résultat de cette politique de site.

Pascal Montaubin rappelle que la mobilité en délégation est assez faible, et donc que c'est plus difficile en ne venant pas d'une UMR. Patrice Bourdelais cependant a assuré qu'il avait favorisé les candidats de petites et moyennes universités.

## **CARMEN**

Assemblée générale en septembre 2013 à Porto.

Le forum des associations est le plus intéressant pour nous, créé il y a 6 ans, réunissant les associations du monde entier. La SHMESP va devenir coordinateur, en la personne de Geneviève Bühler-Thierry, qui pourra donc entrer dans le bureau exécutif de CARMEN (à Amsterdam). Le mandat est de deux ans.

**Annnonce du prochain congrès du CTHS** « langages et communication » : Nîmes, 5-10 mai 2014. Appel à communication sur le site du CTHS (cths.fr). Répondre avant le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Le mardi 6 mai, à 18h, Serge Lusignan y donnera une conférence plénière : « La langue du roi et les langues des sujets en France et en Angleterre : communication et identité ».

En 2015, le congrès aura lieu à Reims autour du thème « Réseaux et société ». Le congrès sera organisé par la section histoire et philologie des civilisations médiévales : il serait donc souhaitable que le Moyen Âge soit bien représenté. L'appel à communications est en cours d'élaboration.

**Questions diverses** : Problème de la gratuité qui a été perdue pour l'entrée des musées : une motion sera faite en commun avec les autres sociétés si elles en sont d'accord.

L'exposition *Lumières de la sagesse* qui se tient à l'IMA est gratuite le jour de l'assemblée générale et le lendemain pour les membres de la SHMESP avec leur carte professionnelle.

L'AG terminée, les sociétaires sont invités à participer au pot traditionnel.

\*\*\*\*\*

### **Nouveaux sociétaires de droit :**

#### **CNRS**

Christopher Fletcher LAMOP  
Clément Lenoble CIHAM  
Emmanuelle Vagnon LAMOP

#### **MCF**

Arras : Antoine Destemberg  
Bordeaux : Ezechiel Jean-Courret  
Dijon : Arnaud Fossier  
Lorraine Metz : Léonard Dauphant  
Marseille : Emmanuel Bain  
Paris 4-Sorbonne : Cécile Bresc  
Perpignan : Caroline De Barrau (Histoire de l'Art)  
Rennes : Magali Watteaux  
Rouen : Dan Muresan

### **Nouveau membre associé**

#### Michel Margue

Professeur à l'Université du Luxembourg; Faculté des lettres, des sciences humaines, des arts et des sciences de l'éducation  
Parrains : Michèle Gaillard et Véronique Gazeau

### **Nouveaux membres associés temporaires**

#### Paul Chaffenet

Chargé de cours à l'Université de Lille 3 depuis 2 ans  
Thèse : Communautés religieuses et aristocraties aux marges septentrionales du royaume de France (fin IXe-début XIIe siècle). Le cas des diocèses de Laon et de Noyon (M. Gaillard et A. Dierkens de l'ULB)  
Parrains : Michèle Gaillard et Charles Mériaux

#### Anne Doustaly

Professeur d'Histoire-Géographie dans l'académie de Paris ; chargée de TD à l'université de Poitiers (1992-1995) et Paris I (2013-2014)

Thèse : L'esprit de la chair. Images de la sainteté féminine entre Rhône et Alpes au XVe siècle (Marie-Anne Polo de Beaulieu)

Parrains : Marie-Anne Polo de Beaulieu, Daniel Russo

Romain Fauconnier

Contrat doctoral à Montpellier 3, 1 an

Thèse : L'arithmétique marchande dans le sud de la France (XIVe-XVe s.) (Patrick Gilli et Geneviève Dumas de Sherbrooke)

Parrains : Patrick Gilli, Thomas Granier

Lucie Galano

Contrat doctoral à Montpellier 3, 2 ans

Thèse : Gestion des étangs médiévaux par la ville de Montpellier (XIIIe-XIVe s.) (Patrick Gilli et Geneviève Dumas de Sherbrooke)

Parrains : Patrick Gilli, Thomas Granier

Catherine Kikuchi

Monitrice allocataire à Paris Sorbonne depuis 2012

Thèse : Les Allemands et l'imprimerie à Venise de la fin du XVe siècle au milieu du XVIe siècle (Élisabeth Crouzet-Pavan)

Parrains : Élisabeth Crouzet-Pavan et Pierre Monnet

Laure Lemeillat

ATER à l'Université de Bretagne Occidentale

Thèse : Les gens de savoir en Bretagne à la fin du Moyen Âge (fin XIIIe-début XVIe siècle) (Yves Coativy)

Parrains : Yves Coativy et Yannick Hillion

Laure Miolo

En contrat doctoral avec mission d'enseignant à l'université de Lyon 2 depuis 2011

Thèse : L'intérêt pour les sciences dans un collège de théologie : le cas du collège de Sorbonne (1257-XVe siècle) (Laurence Moulinier)

Parrains : Jean-Louis Gaulin, Laurence Moulinier

Warren Pezé

Allocataire moniteur puis ½ ATER à Paris I, cette année bénéficiaire d'une bourse de recherche Alexander von Humboldt du Pres héSam

Thèse : Gottschalk d'Orbais et la controverse prédestinatienne (848-860) (Régine Le Jan)

Parrains : Laurent Feller et Régine Le Jan

Julie Pilorget

Doctorante contractuelle avec mission d'enseignement à l'Université de Paris Sorbonne depuis 2012

Thèse : Femmes au travail, femmes au pouvoir, femmes en ville : l'exemple d'Amiens à la fin du Moyen Âge (Élisabeth Crouzet-Pavan)

Parrains : Élisabeth Crouzet-Pavan et Thierry Dutour

Marion Pouspin

Allocataire moniteur à Reims puis ATER à Poitiers



Thèse : Les pièces gothiques en langue française, XVe-XVIe siècles : un nouveau média, entre tradition et modernité. De la production à la réception (Jean-Claude Schmitt)  
Parrains : Sylvie Joye et Jean-Claude Schmitt

Nicolas Prouteau

Chargé de cours aux universités de Poitiers et de Limoges (a été ATER à Créteil en 2011-2012)

Thèse : Il a soutenu son doctorat sur "Architectes, ingénieurs et fortifications au temps des Croisades (XIe-XIIIe s.)" (Philippe Sénac) en 2005, puis il a eu une bourse postdoctorale à l'Université de Harvard (déc. 2009-juillet 2010)

Parrains : Edina Bozoky et Martin Aurell

Damien Ruiz

Chargé de cours depuis 2009 à l'Université d'Aix-Marseille

Thèse : Frère Hugues de Digne et son œuvre (édition critique). Une histoire par les sources narratives, la codicologie et la doctrine (XIIIe-XVe s.) (soutenue en juin 2009 sous la direction d'André Vauchez)

Parrains : André Vauchez et Catherine Vincent

\* \*  
\*

**Comité 2013**

Auzépy Marie-France (Professeur émérite)  
Avignon Carole (Angers)  
Balard Michel (Président honoraire)  
Barbe Dominique (Nouméa)  
Barralis Christine (Université de Lorraine Metz)  
de Barrau Caroline (Perpignan)  
Bauduin Pierre (Caen)  
Boucheron Patrick (Paris I)  
Bouchet Serge (La Réunion)  
Boutouille Frédéric (Bordeaux 3)  
Bozóky Edina (Poitiers)  
Bruand Olivier (Clermont-Ferrand)  
Bubenicek Michelle (Besançon)  
Bührer-Thierry Geneviève (Paris-Est Marne-la-Vallée)  
Castelnuovo Guido (Avignon)  
Chastang Pierre (Versailles-Saint-Quentin)  
Chopin-Pagotto Myriam (Mulhouse)  
Coativy Yves (Brest)  
Collard Franck (Paris Ouest)  
Corbet Patrick (Université de Lorraine Nancy)  
Courtemanche Danielle (Boulogne-sur-Mer)  
Crouzet-Pavan Élisabeth (Paris Sorbonne)  
Demouy Patrick (Reims)  
Fejic Nenad (Antilles-Guyane)  
Gaude-Ferragu Murielle (Collège B)

Gauvard Claude (Présidente honoraire)  
Gazeau Véronique (Collège A)  
Gilli Patrick (CNU)  
Gioanni Stéphane (EFR)  
Giraud Cédric (Collège B)  
Granier Thomas (Montpellier)  
Grélois Alexis (Collège B)  
Grélois Emmanuel (Rennes)  
Guilleré Christian (Chambéry)  
Helvétius Anne-Marie (Paris 8)  
Henriet Patrick (EPHE)  
Jansen Philippe (Nice)  
Joye Sylvie (Collège B)  
Kouamé Thierry (Collège B)  
Lalou Élisabeth (Rouen)  
Lamazou-Duplan Véronique (Pau)  
Le Jan Régine (Présidente honoraire)  
Lemesle Bruno (Dijon)  
Limousin Éric (Lorient)  
Macé Laurent (Toulouse 2)  
Mairey Aude (CoNRS)  
Malamut Élisabeth (Aix-Marseille 1)  
Marchi Vannina (Corte)  
Masé Federica (Évry)  
Massoni Anne (Limoges)  
Mazzoli-Guintard Christine (Nantes)  
Menant François (ENS Ulm)  
Mériaux Charles (Lille 3)  
Monnet Pierre (IFHA)  
Montaubin Pascal (Amiens)  
Ortega Isabelle (Nîmes)  
Otten Catherine (Strasbourg)  
Parent Sylvain (ENS Lyon)  
Pavot Jacques (Paris-Est Créteil)  
Pécout Thierry (Saint-Étienne)  
Polo de Beaulieu Marie-Anne (EHESS)  
Prétou Pierre (La Rochelle)  
Provost Alain (Arras)  
Riche Denyse (Lyon 2)  
Robert Élisabeth (PRAG)  
Rouche Michel (Professeur émérite)  
Sansy Danièle (Le Havre)  
Santinelli Emmanuelle (Valenciennes)  
Senséby Chantal (Orléans)  
Sibon Juliette (Albi)  
Smith Marc (École des chartes)  
Sohn Andreas (Paris 13)  
Taddei Ilaria (Grenoble)  
Thibault Jean (Lyon 3)  
Touati François-Olivier (Tours)

Tourelle Valérie (Cergy-Pontoise)  
Valérian Dominique (CoNRS)  
Van der Lugt Maaïke (Paris Diderot)  
Verger Jacques (Institut)  
? (Casa de Velázquez)  
? (IFAO)  
? (Le Mans)

**Message de Jean-Louis Gaulin et de Frédérique Lachaud au bureau de la SHMESP (17 octobre 2013) :**

Chers Collègues,

Prenant acte du refus du Ministère de l'Éducation Nationale de revenir sur la nomination de M. Poncelet, inspecteur général, à la présidence du jury de l'agrégation d'histoire, de l'absence de réponse aux trois courriers que les membres démissionnaires du jury ont adressés au ministre, comme de toute discussion sur ce sujet précis avec des représentants effectivement mandatés du Ministère, nous réaffirmons, à titre personnel, notre opposition à une mesure prise sans concertation et notre décision de ne pas participer à la session 2014.

Considérant la situation présente, nous avons décidé de ne pas participer aux débats publics qui pourraient avoir lieu au sujet de la formation du jury de cette session. Nous ne serons donc pas présents lors de l'Assemblée générale de la SHMESP [ce samedi](#) 19 octobre.

Avec nos salutations les meilleures,

Jean-Louis Gaulin

Frédérique Lachaud

Le bureau de la SHMESP